



Achats, cb trouvées sur internet.

Par **pauld**, le **29/08/2008** à **17:18**

Bonjour,
Je suis mineur et j'ai fais des conneries, j'ai fais des achats sur internet avec des cartes bancaires trouvées sur internet.
Des sociétés me demandent de leur rembourser, c'est ce que je fais mais aujourd'hui, j'ai reçu une convocation a l'hôtel de police.
Je voudrais savoir ce que je risque.
J'avouerais tout et détaillerais tout.
J'ai arrêté de faire mes conneries il y a 3 mois (j'avais commencé il y a 4 mois).
Je vous remercie.

Par **jeetendra**, le **29/08/2008** à **19:02**

bonsoir, en Droit Pénal : l'usage frauduleux du numéro de carte bancaire d'une personne sans son consentement constitue juridiquement un délit d'escroquerie punie par l'article 313-1 du Code Pénal par une peine maximum de 5 ans de prison et 382 000 d'amendes.
Pour votre cas comme vous etes mineur et que j'imagine vous n'avez pas fait l'objet de condamnation avant et surtout que vous avez avec l'aide de vos parents dédommagés les victimes, à mon avis le juge des mineurs prononcera une condamnation avec sursis, des amendes, des tigs, etc.
L'aide d'un avocat si le préjudice financier est important vous sera utile à cause aussi de l'aspect civil de l'affaire, voyez cela avec vos parents, courage, cordialement

Par **pauld**, le **29/08/2008** à **22:53**

Je vous remercie.
Mais en faites, ça ne sera pas trop pour le propriétaire de la carte bancaire car elle a été remboursé par sa banque. (les banques retirent l'argent du compte de la société quand il y a fraude) donc au pire c'est une société qui a porté plainte contre moi.
Je n'ai pas

remboursé toutes les sociétés, car il y a des comptes dont je n'ai plus le mot de passe et qui ne m'ont pas envoyés de lettre en recommandé.rnJ'ai du acheter pour environ 200€ voir 300€ au max (et oui ça va vite)rnJe comptais déjà travailler à mes 18ans pour rembourser les sociétés une à une.rnOn est pris par la vague d'acheter. C'est fou ça ... On se dit qu'on ne risque rien jusqu'à ce qu'on reçoit une première lettre de demande de remboursement. (mise en demeure)rnC'est ma première connerie, je regrette et je ne recommencerais jamais ça c'est sur.rnMais c'est sur d'aller devant le juge ? Car pour l'instant je ne suis que convoqué.

Par **jeetendra**, le **30/08/2008** à **08:37**

bonjour, vu le préjudice financier vous dites maximum [fluo]300 euros[/fluo], ça n'ira pas loin il y aura une peine qui sera prononcée à votre encontre c'est sur, de la prison je dirais non, des amendes oui, peut etre un sursis simple, tout dépendra de la justice, à l'avenir faite attention, cordialement

Par **pauld**, le **30/08/2008** à **10:07**

Ok je suis rassuré, je vous remercie.rnOh ne vous inquiétez pas la dessus, ça ma tout de suite calmé et la c'est finit tout ce qui est illégal. (bien que se soit la seul chose qui l'était)rnEt dire que c'était "grâce" à M6 que j'ai trouvé des forums qui donnaient des cartes bancaires. (un de leur reportage zone interdite)

Par **pauld**, le **31/08/2008** à **22:07**

Encore une dernière question, sur quel casier judiciaire ça sera marqué ???rnEst ce que ça va m'empêcher de faire des métiers ?rnMerci !